

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS
COMMERCIALES**

Mercredi 11 juin 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — Le président a informé les Commissaires des contacts qui se sont poursuivis, tant avec le Gouvernement qu'avec les représentants du patronat, en vue de la mise au point d'un texte définitif pour la proposition de résolution qui doit être présentée au nom de la commission afin d'inviter les pouvoirs publics à modifier la réglementation économique.

Préalablement à l'étude des remaniements apportés au texte, diverses observations ont été présentées.

Le président a indiqué, avec M. Rochereau, qu'il s'agissait de définir largement, et d'une façon assez souple, le cadre de l'action administrative dans le domaine économique en dégagant ainsi une notion saine, sinon parfaite, des réformes à appliquer.

M. Charles-Cros a fait allusion au bouleversement actuel de

la conjoncture économique ainsi qu'aux difficultés d'ordre politique qui rendent plus complexe la tâche de la commission. Il a demandé que certaines précisions soient apportées par un haut fonctionnaire du ministère de l'Economie nationale.

M. Duclercq, rapporteur, en exprimant le souhait que l'initiative de la commission soit à l'origine d'une détente dans l'organisation économique, a rappelé que l'effort devait porter essentiellement sur la réforme du mécanisme de la distribution et de la répartition ; ce dernier semble en effet conçu de telle sorte que la production doive apparaître toujours insuffisante quel que soit le secteur économique envisagé.

Jeudi 12 juin 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — L'examen de la proposition de résolution (n° 68), tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à établir, à l'intérieur des frontières, la libre circulation partielle des devises et du métal or devant servir à l'acquisition de biens d'origine étrangère susceptibles d'accroître le potentiel économique national, a été poursuivi. La majorité des membres de la commission a reconnu l'intérêt de ce texte, qui tend à mettre au premier plan des préoccupations actuelles les nécessités de l'application du Plan et de la modernisation rapide de l'outillage national.

La détermination des mesures à proposer pour assurer la mise en œuvre du but visé par l'auteur de la proposition de résolution a été renvoyée à la prochaine réunion.

M. Colardeau, rapporteur de la proposition de résolution relative aux monopoles artificiels, a exposé dans le détail l'historique de l'action des pouvoirs publics, en Allemagne, aux Etats-Unis et en U. R. S. S., à l'égard des ententes industrielles.

La commission a adopté les termes du rapport de M. Gadoin sur la proposition de loi, votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale, tendant à assurer effectivement le droit de vote et l'éligibilité de tous les pilotes aux élections consulaires.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 11 juin 1947. — *Présidence de M. Ernest Pezet, vice-président.* — La commission a consacré sa séance à l'examen et à la discussion du projet de rapport de M. Ernest Pezet, sur le projet de loi (n° 1350 A. N.) portant approbation du traité de paix, signé le 10 février 1947 à Paris, entre les puissances alliées et associées et l'Italie.

Au cours d'un large exposé, le rapporteur a communiqué à la commission le projet de rapport qu'il a élaboré ; son plan comporte un exposé historique pour établir les responsabilités du fascisme et du Gouvernement italien, une partie concernant l'élaboration du traité et une autre consacrée à l'analyse de ses principales stipulations.

Il a montré, dans ses conclusions générales, comment le traité s'insérait dans le cadre de la politique internationale.

Une discussion s'est ouverte ensuite, au cours de laquelle M. Sérot a demandé des précisions au sujet de la position actuelle des territoires de la Lybie du Sud, cédés en 1935 par la France à l'Italie, au point de vue juridique et militaire.

M. Buard a suggéré qu'il soit bien précisé que le sous-paragraphe *c* du paragraphe 6 de l'article 79 ne puisse laisser aucune ambiguïté quant à la sauvegarde des biens et intérêts des ressortissants antifascistes qui vivaient en France avant 1940.

MM. Willard et Ott ont pris également la parole, ainsi que le général Delmas, qui exposa les idées que lui avait suggérées l'étude des clauses militaires ; M. Ernest Pezet a donné ensuite à MM. Pinton et Colonna les éclaircissements nécessaires en réponse aux demandes écrites qui lui avaient été adressées, en ce qui concerne certains articles du traité relatifs, notamment, à la Tunisie.

La commission a ensuite donné, à l'unanimité, mandat à M. Ernest Pezet de déposer son rapport dans l'esprit et suivant les grandes lignes qu'il lui avait exposés.

Au début de la séance, la commission avait décidé, sur l'initiative de M. Paul-Boncour, de charger son président de faire une démarche auprès du ministre des Affaires Étrangères afin d'attirer son attention sur la situation très grave des émissions étrangères de la radio-diffusion française, du fait des nouvelles compressions de personnel.

AGRICULTURE

Mercredi 11 juin 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu un très complet exposé de M. Houdet, Inspecteur général chargé de la reconstitution agricole, sur la reconstruction des communes rurales sinistrées.

Après avoir fait un historique des dommages de guerre et dressé le bilan de ces dommages en ce qui concerne l'agriculture, M. Houdet a exposé les efforts réalisés depuis la Libération en faveur de la reconstitution agricole, notamment :

1° Pour rendre la vie agricole possible dans les régions minées et inondées ;

2° Pour abriter les agriculteurs, le cheptel et réinstaller les exploitants qui avaient été dépossédés par l'occupant ;

3° Pour fournir les moyens nécessaires à la remise en culture des exploitations.

M. Houdet a ensuite retracé les grandes lignes de la législation sur les dommages de guerre, et plus spécialement celles de la loi du 8 septembre 1945, abrogée par la loi du 26 octobre 1946.

Il a souligné les difficultés auxquelles se heurtait la reconstruction. Sur le plan du financement, il a notamment retenu le fait que les prix actuels de construction sont très sensiblement supérieurs au montant des dommages de guerre.

M. Houdet a conclu en exprimant le vœu que la reconstitution agricole française soit réalisée dans le sens de l'agriculture de demain, c'est-à-dire dans la voie de la modernisation et du progrès.

Il a répondu aux questions qui lui ont été posées par le président, ainsi que par MM. Cardin, Coudé du Foresto, Dadu, de Montalembert, Sempé, Simard et Tognard.

La Commission a ensuite examiné la proposition de loi (n° 296), adoptée par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, tendant à encourager la culture du blé et du seigle par l'établissement d'une prime à l'hectare pour les récoltes de 1947 et de 1948.

Les articles 1^{er} et 2 ont été adoptés sans modification.

Pour l'article 3, la commission s'est ralliée, par un vote à mains levées, à la position prise par l'Assemblée Nationale, qui l'avait réservé, le groupe communiste votant contre.

Sur la proposition de M. Brune, la commission a décidé de compléter l'article 4 par les mots :

« et du conseil de la République ».

Enfin, pour l'article 5, la rédaction suivante a été proposée :

« Les conditions d'application de l'article 2 aux producteurs de blé et de seigle, seront déterminées, pour chaque département, par l'Office national interprofessionnel des céréales après avis du Comité départemental des céréales, assisté des délégués cantonaux de la Confédération générale de l'agriculture.

M. de Félice a été nommé rapporteur de cette proposition de loi.

Jeudi 12 juin 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La Commission a examiné la proposition de résolution (n° 153) de M. Longchambon, dont elle est saisie pour avis, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence l'ensemble des mesures nécessaires pour remédier au déséquilibre et au déficit de la production en céréales prévisibles pour la campagne 1947-1948. Conformément au désir qu'elle avait exprimé au cours de sa précédente séance, la commission a entendu un exposé de M. Longchambon relatif à cette question. L'intéressé s'est attaché à démontrer qu'il fallait promouvoir de toute urgence la production céréalière et laitière de notre pays de façon à rétablir l'équilibre de notre production agricole. Il envisage pour cela :

1° De considérer comme prioritaires ces productions, au même titre que l'est actuellement le charbon dans le secteur industriel ;

2° De fixer pour ces produits des prix qui soient suffisamment rémunérateurs ;

3° De permettre que les paiements effectués pour les livraisons de produits prioritaires puissent être transformés par le producteur bénéficiaire en produits nécessaires aux besoins de son exploitation.

M. Longchambon a ensuite répondu aux questions que lui ont posées le président, MM. Brune, Cardin, Coudé du Foresto, Dadu, Henry, de Montalembert et Simard.

La commission a passé en revue les différents points de la

proposition et a décidé d'apporter quelques modifications aux premier, troisième et quatrième paragraphes. M. Dadu en a été nommé rapporteur pour avis.

M. Simard a ensuite exposé les grandes lignes de son rapport sur la proposition de résolution (n° 224) de MM. Dorey et Philippe Gerber tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'arrêté du 22 juillet 1944 relatif à l'application de l'article 3 de la loi du 15 janvier 1943 concernant la dévolution successorale des exploitations agricoles.

Après une courte intervention de M. de Félice, les conclusions du rapport de M. Simard ont été adoptées à l'unanimité.

Sur la proposition de son président, la commission a décidé de reporter à sa prochaine séance la suite de l'ordre du jour.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 11 juin 1947. — *Présidence de M. le général Tubert, président.* — La commission a chargé le général Delmas de rapporter son avis sur l'article 129 du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre financier.

Elle a entendu un exposé de M. Coste-Floret, ministre de la Guerre, sur les camps légers. Ceux-ci sont organisés en prenant comme unité de base la section et fondés sur le principe de l'entraînement hors des villes. Leur but est de donner aux hommes le sens du risque et de la résistance, le sens du matériel, et de les préparer à leur métier civil par une judicieuse organisation du travail et des loisirs.

Leur réalisation, grâce à la main-d'œuvre des prisonniers de guerre, n'a coûté, contrairement à certaines affirmations, que 700 millions environ, y compris les crédits d'entretien de 90 millions prévus pour 1947.

Le ministre, portant un jugement sur la méthode des camps légers, estime qu'en l'état actuel des choses, elle ne doit pas être appliquée d'une façon absolue, mais par roulement, afin que tout le contingent puisse y être soumis, et pour éviter de poser le problème aigu de la vie des cadres.

Le ministre a ensuite fait part à la commission de son intention de fermer les écoles de cadres, qui occasionnent des dépenses

assez importantes et qui, surtout, immobilisent trop d'officiers subalternes et de sous-officiers, au détriment des corps de troupe.

Un échange de vues s'est établi au sujet de la formation prémilitaire : le ministre estime que la troisième année de cette formation est indispensable pour préparer les hommes avant leur incorporation, et que le service à court terme est absolument lié à la formation prémilitaire.

Le ministre a enfin informé la commission que quatre lois militaires étaient actuellement à l'étude ou en instance de dépôt :

Sur l'organisation de la défense nationale,

Sur l'organisation de l'armée,

Sur les cadres et effectifs et sur le recrutement.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 11 juin 1947. — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.* — Après avoir entendu M. Durand-Réville lui exposer les motifs de sa proposition de résolution (n° 251) tendant à inviter le Gouvernement à créer des cours de droit d'Outre-Mer dans les Facultés de la Métropole qui n'en possèdent pas encore, la commission a désigné M. Gilson comme rapporteur de cette proposition.

Elle a ensuite abordé l'examen du problème de la mise à la retraite des membres du corps enseignant et a renvoyé la suite de la discussion à huitaine pour informations complémentaires.

M. Pujol a donné lecture d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à suspendre l'effet du projet gouvernemental en ce qui concerne la réduction des dépenses budgétaires de 7 0/0 dans le domaine de l'Éducation nationale.

Après avoir approuvé ce texte dans son principe et procédé à un échange de vues sur la procédure à adopter, la commission a décidé de le déposer en son nom, et d'en demander la discussion immédiate.

Elle a décidé de demander la discussion immédiate de la proposition de résolution (n° 288) de M. Janton tendant à inviter le Gouvernement à relever le taux de rémunération des heures supplémentaires dans l'Enseignement du second degré, et elle a confié à son auteur le soin de la rapporter en séance publique

Enfin, la commission a pris connaissance, d'une part, de la correspondance qui lui a été adressée et des distributions parlementaires ressortissant à sa compétence, et d'autre part, d'une motion du Cartel d'Action laïque de la Creuse dont M. Southon lui a donné lecture.

FINANCES

— **Jeudi 12 juin 1947.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.*

La commission, qui avait demandé au ministre de l'Economie nationale de vouloir bien lui présenter un exposé sur la situation du commerce extérieur français, s'est réunie, dans la matinée, pour entendre cet exposé.

Le ministre, après avoir rappelé les données du plan d'importation pour le premier semestre de 1947, a fait part à la commission des prévisions du plan du second semestre en insistant sur la place prépondérante qu'y tiennent, d'ailleurs pour des raisons différentes, les importations de produits agricoles et les importations de produits industriels.

Il a procédé, ensuite, à une étude assez détaillée de la balance des paiements. Il a rappelé que, déjà déficitaire avant guerre, cette balance n'arrivait alors à être équilibrée que par certains appoints, tels que le Tourisme, qui n'existent plus aujourd'hui.

Après avoir pris comme base de comparaison les chiffres de 1946, il a informé la commission des prévisions pour 1947, montrant que, dans l'hypothèse retenue d'une augmentation des exportations de 110 0/0 par rapport à 1946, il ressort du rapprochement des entrées et des sorties de devises, après prélèvement sur les avoirs publics et privés en devises et utilisation des crédits extérieurs, un solde débiteur de 415 millions de dollars.

Il a ensuite montré que les résultats des premiers mois de 1947 étaient favorables, mais qu'il ne fallait, cependant, pas s'attendre à une amélioration prolongée de la situation en raison de la hausse de nos prix et de l'atténuation de certains de nos avantages, par exemple, la rapidité de nos livraisons.

Il a fait part à la commission des mesures qu'il comptait prendre pour éviter les fuites de devises et pour encourager l'exportation. Il a insisté sur le fait que la majorité de nos importations vient des zones dollar et sterling, alors que la majorité de nos exportations se dirige sur les autres zones : il voit là un phénomène

général à tous les pays européens, préjudiciable à la fois à chacun d'eux et aux U. S. A. dont le marché est dérégulé par l'afflux des commandes. Il a montré toute l'importance que prenait, dans ces conditions, le discours dans lequel le général Marshall a préconisé la mise sur pied d'un programme économique européen.

Après avoir présenté aux commissaires des graphiques établissant, pour les divers produits, la comparaison entre les résultats effectifs et les prévisions du plan Monnet, il a exposé le problème du charbon et celui de la sidérurgie.

Il a conclu en affirmant que l'état de pénurie générale actuelle, et non une position doctrinale, rendait nécessaire le maintien d'un système de contrôle et de répartition.

Les commissaires ont ensuite posé au ministre de nombreuses questions auxquelles il a longuement répondu.

Avant de se séparer, la commission a remercié, par l'intermédiaire de son président, le ministre de l'Economie nationale des renseignements très précis qu'il lui avait fournis et l'a assuré qu'elle ferait tous ses efforts pour l'aider dans sa tâche.

La commission se réunira le vendredi 13 juin 1947 pour entendre M. Brin, procureur général près la Cour des comptes, président du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

M. Alain Poher a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 292, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à certaines dispositions d'ordre financier.

Vendredi 13 juin 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission s'est réunie, dans la matinée, pour entendre M. Brin, procureur général près la Cour des Comptes, président du Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, venu lui présenter un exposé sur les travaux de ce Comité.

Le procureur général a, tout d'abord, brossé un rapide historique des organismes similaires au Comité d'enquête qui ont fonctionné entre les deux guerres. Après avoir précisé la place du Comité d'enquête par rapport au Comité de réorganisation administrative, il a indiqué brièvement la méthode du Comité et déterminé le champ d'action des différentes missions qui le composent.

Il a ensuite insisté sur les principaux points sur lesquels des enquêtes ont été menées à bonne fin : question de l'armée d'occu-

pation en Allemagne, question des effectifs de la Métropole et de la France d'Outre-Mer, en ce qui concerne les dépenses militaires, questions de la Répartition, de la Reconstruction, des Finances et du Commerce extérieur, en ce qui concerne les dépenses civiles.

Il a fait part à la commission des résultats des travaux du Comité et a conclu en regrettant, à ce sujet, qu'il n'y ait aucun organisme chargé de mettre en application les suggestions du Comité, signalant que c'était là le point capital sur lequel une amélioration s'avérait indispensable.

Le président a exprimé au procureur général la gratitude de la commission pour les renseignements qu'il lui a fournis et pour le travail effectué par le Comité d'enquête sous sa présidence.

Il l'a assuré que la Commission mettrait tout en œuvre pour que soient connus ces travaux, dont les conclusions pourront faire l'objet de propositions de loi ou de résolution.

Il a ensuite donné la parole à M. Ardant, secrétaire général du Comité précité.

M. Ardant s'est attaché à expliquer à la commission la méthode du Comité, méthode essentiellement expérimentale d'enquêtes sur place.

Il a précisé de quelle manière les missions cherchaient à déterminer le coût et le rendement des services publics, exposant la variété des éléments à retenir et les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de cette tâche. Il a terminé son exposé en présentant une vue rapide des autres éléments de la méthode : décomposition du coût global, analyse et décomposition des travaux administratifs, emploi de la méthode comparative.

M. M. Brin et Ardant ont eu ensuite à répondre à des questions diverses que leur ont posées les commissaires.

La commission a décidé d'aborder dans sa prochaine séance l'étude des premiers budgets particuliers adoptés par l'Assemblée Nationale.

M. Dorey a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 276, année 1947) de M. Carles et des membres du groupe du Mouvement Républicain Populaire, tendant à inviter le Gouvernement à étudier certains aménagements fiscaux en faveur des sinistrés.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Mercredi 11 juin 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a entendu les exposés des rapporteurs qu'elle avait désignés, lors de sa dernière réunion, pour faire l'examen officieux de différents articles du projet de loi portant fixation du budget ordinaire de l'exercice 1947.

Elle a entendu le général Tubert sur les articles 119 et 119 *bis*, Mme Devaul sur les articles 9 et 110, M. Sablé sur l'article 103, le président à propos de l'article 27, M. Trémintin sur les articles 100, 101, 113, 114, 115 à 117, M. Vignard sur les articles 16 et 17, M. Couteaux à propos des articles 11, 15, 109 et 112 et elle a enfin procédé à l'examen des articles 16 et 17, 24, 111 et 130.

M. Dupic, rapporteur pour avis des articles 27 *bis* (nouveau) et 27 *ter* (nouveau), après avoir montré l'importance du problème posé par le maintien en activité des fonctionnaires et agents, a demandé à la commission de remettre la suite de son exposé à la séance du lendemain, dans un souci de plus complète information. La commission a accéléré à ce désir.

Le président, rapporteur de la proposition de résolution n° 174, tendant à inviter le Gouvernement à procéder d'extrême urgence à l'aménagement des magasins, annexes et entrepôts des ex-magasins Dufayel, a donné lecture à la commission d'une lettre des Galeries Lafayette relative à ces mêmes magasins et il a conclu en affirmant qu'il fallait assurer la prédominance de l'intérêt public sur les intérêts privés.

M. Couteaux, rapporteur de la proposition de résolution (n° 137), tendant à inviter le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que le maximum soit fait en faveur des victimes des inondations du Pas-de-Calais, a montré l'importance du sinistre et des dégâts qui en furent la conséquence.

La commission a approuvé les conclusions de ses deux rapporteurs.

Jeudi 12 juin 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission s'est réunie pour entendre l'exposé de M. Dupic, rapporteur pour avis des articles 27 *bis* (nouveau) et 27 *ter* (nouveau) du projet de loi portant fixation du budget ordinaire de

l'exercice 1947 (limite d'âge des agents auxiliaires des services publics et des fonctionnaires).

M. Dupic a rappelé la substance des propositions de loi n^{os} 741 (A. N.) et 134), toutes deux relatives également au maintien en activité et à la prorogation de la limite d'âge des fonctionnaires. Il a proposé que le bénéfice de l'article 27 *bis* (nouveau), dû à l'initiative de M. Joseph Denais, soit réservé aux contractuels et aux auxiliaires seulement et a demandé la suppression de l'article 27 *ter* (nouveau) mettant en relief en particulier, la nécessité de promouvoir des fonctionnaires jeunes dans les emplois supérieurs et le fait que des économies n'avaient pas été réalisées par le maintien en activité de fonctionnaires arrivés normalement à l'âge de la retraite.

M. Trémintin a suggéré le remplacement de l'article 27 *ter* (nouveau) par un texte nouveau qui sauvegarderait les intérêts des fonctionnaires révoqués par le Gouvernement de Vichy.

Le président a résumé la discussion en marquant la possibilité du remplacement de l'article 27 *ter* (nouveau) par le texte proposé par M. Trémintin et en distinguant la situation des fonctionnaires titulaires de celle des contractuels et des auxiliaires.

La commission a donné son accord à l'exposé du rapporteur et elle a chargé MM. Dupic et Trémintin de présenter, à cet égard, des amendements en séance publique.

M. Trémintin a complété l'exposé qu'il avait fait, lors de la dernière réunion de la commission, à propos des articles 113 et 114 du même projet de loi, en demandant la suppression de la tutelle du ministre des Finances, quant à l'approbation des budgets départementaux et communaux.

La commission lui a donné son accord et l'a chargé de présenter un amendement à cet effet.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Vendredi 13 juin 1947. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de rapport de M. Maire sur le projet de loi (n^o 241), adopté par l'As-

semblée Nationale, portant modification de la loi du 18 mars 1946 tendant à permettre la conversion de certaines demandes de séparation de corps en demandes de divorce.

Le rapporteur a proposé de compléter le dispositif du projet de loi par l'adjonction d'un article 2 réglant la situation des instances actuellement pendantes.

La commission unanime s'est rangée à l'avis de son rapporteur et a adopté la rédaction suivante :

Article premier.

Les articles 4 *bis* et 4 *ter* de l'ordonnance du 12 avril 1945, complétée par la loi du 18 mars 1946, sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 4 *bis*. — Les demandes en séparation de corps formées dans les trois premières années du mariage et pendant la période d'application de l'acte dit loi du 2 avril 1941, pendantes au moment de l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 45-651 du 12 avril 1945 pourront... » (*le reste sans changement.*)

« Art. 4 *ter*. — Tous jugements ou arrêts de séparation de corps, même devenus définitifs avant ladite entrée en vigueur, seront de droit convertis, à la demande de l'un des époux, en jugements ou arrêts de divorce, à condition qu'ils se réfèrent à des demandes formées pendant la période visée à l'article 4 *bis*, et dans les trois premières années du mariage. »

Article 2.

« Les instances de conversion de séparation de corps en divorce, actuellement en cours — même si, à la date de l'introduction de la demande en séparation de corps, le mariage remontait à plus de trois années — seront poursuivies sur les derniers errements de la procédure ; mais le jugement ou l'arrêt de conversion en divorce ne pourrait intervenir qu'à l'expiration du délai prescrit par l'article 310 du Code civil ».

La commission a ensuite procédé à un examen officieux des articles 130 *quater* à 130 *septies* du projet de loi (n° 292), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à diverses dispositions d'ordre financier, dont la commission des finances est saisie au fond.

Elle a décidé de demander le renvoi pour avis desdits articles et a chargé éventuellement son président de proposer leur disjonction, estimant que les mesures juridiques appelées par le regroupement des locaux administratifs devaient être déterminées par un texte spécial et non par une loi de finances.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)

Jeudi 12 juin 1947. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — La séance a été consacrée à l'audition de M. Max Hymans, secrétaire général à l'aviation marchande, invité par la commission pour lui exposer la situation actuelle des transports aériens en France.

M. Max Hymans a, d'abord, posé en principe que les transports aériens doivent être rentables en France comme à l'étranger : partout, dans le monde, l'aviation devient et deviendra de plus en plus un mode de locomotion pratique et sûr. Il faut que cette certitude pénètre dans l'esprit public français.

C'est pourquoi aucun effort ne doit être négligé pour améliorer nos moyens de transports aériens.

En ce qui concerne la construction du matériel aéronautique, la France peut soutenir la concurrence étrangère pour ses cellules, mais elle souffre, du fait de la guerre, d'un retard énorme pour les moteurs, surtout les moteurs à haute puissance.

Ce retard ne pourra être compensé par nos techniciens, qui doivent limiter leurs efforts à la mise au point des moteurs à réaction. En cette matière, d'ailleurs, ce sont les Anglais qui sont à la pointe du progrès, avec 4 à 5 ans d'avance sur les Américains, de l'aveu de ceux-ci.

En attendant, l'industrie française devrait se borner à construire des moteurs à faible puissance et s'adresser à l'étranger pour les autres.

Pour les appareils de bord, notre industrie est également très en retard, mais elle doit pouvoir rétablir la situation si elle est bien organisée.

M. Jullien, conseiller de la République, avait été, d'autre

part, invité par la commission pour développer les motifs qui l'ont amené à déposer une proposition de résolution concernant l'organisation de la sécurité aérienne.

M. Jullien a rappelé l'expérience faite pendant la guerre à Casablanca, dont l'aérodrome fut, quelques mois durant, le plus important du monde au point de vue trafic. Sur cette base, des techniciens français, s'inspirant des méthodes anglaises et américaines, avaient mis au point un système de contrôle de la navigation aérienne qui donna toute satisfaction. On pourrait, semble-t-il, s'en inspirer utilement pour faire face aux besoins de l'aviation marchande. Pour y parvenir, il faudrait acquérir le matériel indispensable et recruter un personnel qualifié, peu nombreux, mais bien rémunéré.

L'importance du trafic est telle, sur les grands aérodromes modernes, qu'il faut créer un véritable « dispatching » aérien, pour que les avions circulent avec autant de sécurité que les chemins de fer.

M. Max Hymans a déclaré partager le point de vue de M. Jullien et a souligné l'urgence de la mise en état de nos aérodromes, où beaucoup reste à faire, notamment pour assurer les liaisons radioélectriques et même téléphoniques.

Le problème du personnel est particulièrement angoissant : le recrutement en est difficile en raison des traitements anormalement bas qui lui sont servis. C'est ainsi que pour la météorologie, 1946, la moyenne en a été d'une démission pour deux recrutements.

Il en est de même dans les autres services, où l'on voit des fonctionnaires assumer les plus lourdes responsabilités pour des traitements dérisoires. S'ils continuent, c'est uniquement parce qu'ils ont la passion de leur métier.

Pour conclure, le secrétaire général a fait appel à la commission pour soutenir ses efforts devant le Parlement.

Le président l'a vivement remercié de son exposé et l'a assuré de l'entier concours de la commission, qui fera tout ce qui dépendra d'elle afin que notre aviation marchande dispose des moyens qui lui sont nécessaires pour remplir son rôle si important dans notre économie nationale.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Vendredi 13 juin 1947. — *Présidence de M. Gatuing, président.*
— La commission a procédé à un nouvel examen de la proposition de résolution de M. Jullien, tendant à inviter le Gouvernement à étudier les possibilités pour les retraités de l'Armée remplissant certaines conditions de racheter leur retraite par un versement unique en capital.

M. Jullien, rapporteur, après avoir exposé les raisons qui avaient amené la commission des finances à émettre un avis défavorable, a proposé de modifier sa proposition dans le sens indiqué par M. Reverbori.

Après un court débat, se ralliant à ce point de vue, la commission a chargé M. Jullien de rédiger un nouveau texte dans lequel il propose la création d'un régime de prêts dont l'amortissement serait payé, partie par une hypothèque sur les biens acquis, partie par le nantissement d'une fraction de la retraite.

M. Gadoin a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 274) de MM. Rotinat et Teyssandier, tendant à inviter le Gouvernement à réunir dans le plus bref délai la commission consultative de la revalorisation de la retraite du combattant et à accélérer les travaux de cette commission.

M. de Menditte a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 275) tendant à inviter le Gouvernement à récompenser les passeurs français et étrangers ayant aidé les prisonniers de guerre évadés, les réfractaires et, d'une façon générale, les membres de la résistance pendant l'occupation.

La commission a ensuite proposé la candidature de M. Dassaud pour le Conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL RÉGLEMENT ET PÉTITIONS

Vendredi 13 juin 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — La commission s'est réunie pour procéder à la désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 215) de M. Charles Bosson, tendant à la nomination d'une commission, exceptionnelle de la réforme administrative.

M. Paul Simon a posé sa candidature comme rapporteur, en indiquant qu'il lui semblait préférable de ne constituer qu'une seule commission interparlementaire pour les deux assemblées.

M. Salomon Grumbach a marqué son accord avec M. Paul Simon sur ce point de vue et sur la nécessité de la réforme administrative, mais il n'a pas caché la perplexité où le laissaient les votes contradictoires émis par les deux commissions du suffrage universel et de l'intérieur, à l'Assemblée Nationale, sur cette question; il a conclu en demandant que le fond du problème demeure réservé.

La commission a donc nommé M. Paul Simon comme rapporteur provisoire de la proposition de résolution, en le chargeant de prendre contact avec le rapporteur de l'Assemblée Nationale.

Elle a manifesté le désir de voir réserver les questions de fond jusqu'à plus complète information.

L'ordre du jour comportait la désignation d'une sous-commission chargée de l'examen des pétitions; la commission s'est accordée sur la limitation à cinq du nombre de ses membres, remettant à sa prochaine réunion la désignation de ceux-ci et l'examen des premières pétitions.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Jedi 12 juin 1947. — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 300, année 1947) tendant à accorder des indemnités aux agents et courtiers d'assurances, par suite du transfert de la gestion du risque « accidents du travail » aux organismes de sécurité sociale, adopté selon la procédure d'urgence par l'Assemblée Nationale

et dont l'examen par le Conseil de la République doit avoir lieu le mardi 17 juin prochain.

Après un échange de vues auquel ont pris part notamment MM. Renaison, Dassaud, Baret, Jarrié, Mmes Saunier et Brion, une proposition tendant à ramener de 475 à 400 millions de francs le montant total de l'annuité à verser à l'ensemble des bénéficiaires de la loi a été repoussée par 6 voix contre 6 et 2 abstentions.

M. Renaison a été nommé rapporteur du projet de loi.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER DES DEMANDES EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE TROIS MEMBRES DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE.

Mercredi 11 juin 1947. — *Présidence de M. Sarrien, président.* —

La commission a entendu M^e Stibbe, avocat de MM. Ravohangy et Ranaïvo, qui a fait un exposé résumant les impressions qu'il a rapportées sur les poursuites engagées à Madagascar et qui a répondu aux questions que lui ont posées les commissaires au sujet de l'arrestation et de la détention des élus malgaches. Il a informé la commission que la défense des inculpés était confiée à des avocats désignés d'office par le barreau de Tananarive et lui a remis, au nom de M. Ranaïvo, un mémoire où celui-ci expose sa situation et en appelle au Conseil de la République.

Jeudi 12 juin 1947. — *Présidence de M. Sarrien, président.* —

Les commissaires ont exposé leurs points de vue sur les trois hypothèses qui s'offrent à eux : la levée pure et simple de l'immunité parlementaire, l'envoi d'une délégation à Madagascar, l'audition des élus malgaches devant le Conseil de la République.

La majorité de la commission a été d'avis que le fait d'envoyer une délégation ne préjugerait pas de la suite qui pourrait être donnée à la proposition de résolution de M. Willard tendant à faire entendre les inculpés par le Conseil de la République.

Par cinq voix contre une, la commission a décidé d'envoyer une délégation à Madagascar. Par quatre voix contre une et une abstention, elle a décidé de joindre au fond la proposition de résolution de M. Willard et de réserver sa position à ce sujet jusqu'au retour de sa délégation.

Vendredi 13 juin 1947. — Présidence de M. Sarrien, président. —

Les commissaires ont de nouveau précisé leurs points de vue en ce qui concerne l'envoi d'une délégation à Madagascar. MM. Max André, Chaumel, Pernot et Sarrien ont souligné la concession qu'ils faisaient en adoptant le principe. M. Willard est resté sur sa position et a insisté sur le fait qu'en dehors de toute considération personnelle ou politique, il ne pouvait faire confiance à la délégation en soi.

La commission a désigné MM. Pernot et Sarrien pour se rendre à Madagascar.